



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE**

107, Avenue de Rochefort

17 201 ROYAN Cedex

05 46 22 19 20

contact@agglo-royan.fr



# PLAN PLAGE TERRITORIAL

**POUR UNE STRATEGIE GLOBALE D'AMENAGEMENT DES PLAGES DE  
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)**

**DOCUMENT DE SYNTHESE**



## EDITO

La plage : un espace naturel fragile et convoité

Le littoral, organe vital de notre économie, soumis à de fortes pressions en période estivale doit être préservé dans le but de permettre aux générations futures de pouvoir jouir de ce patrimoine. Une démographie croissante, des sites saturés, des installations vieillissantes, des équipements insuffisants, des conflits de partage de l'espace, un patrimoine naturel à sauvegarder sont autant d'éléments qui ont poussé les acteurs du Pays Royannais à se mobiliser autour du Plan Plage Territorial.

Le **Plan Plage Territorial** de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) se définit comme **un outil de gestion et d'aménagement de l'espace littoral** qui a pour **objectif** de développer une **politique d'accueil de qualité tout en assurant la préservation des espaces naturels fragiles**. Cette valorisation de la frange littorale résulte d'une **démarche volontaire de la CARA** qui souhaite promouvoir un tourisme durable. Elle s'est engagée, au travers de cette stratégie d'aménagement, à protéger son patrimoine naturel en intégrant le principe de gestion intégrée des zones côtières.

Aussi, nous avons le plaisir de vous présenter, après deux années de concertation, un programme d'actions adapté à notre territoire en mesure de répondre aux problématiques d'aménagements du littoral.

Vous en souhaitant une bonne lecture,

Bien sincèrement,

Jean-Pierre TALLIEU, Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Bernard GIRAUD, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'Eau, de L'environnement et des Espaces Naturels Sensibles

## SOMMAIRE

EDITO .....	- 1 -
SOMMAIRE .....	- 2 -
Définition du Plan Plage Territorial (PPT) .....	- 3 -
Les objectifs.....	- 3 -
Périmètre d’actions.....	- 3 -
Quelques chiffres clés .....	- 4 -
Concertation .....	- 4 -
Articulation avec les autres projets du territoire.....	- 4 -
Les phases du projet .....	- 5 -
DIAGNOSTIC.....	- 6 -
Typologie des plages .....	- 6 -
Etudes dans le cadre de la phase diagnostic.....	- 7 -
PLAN D’ACTIONS.....	- 8 -
PROGRAMME D’ACTIONS .....	- 8 -
CHARTRE D’EQUIPEMENTS .....	- 9 -

AXE 1 : LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES DEDIES A L’ACCUEIL DU PUBLIC (13 FICHES ACTIONS) .....	- 10 -
AXE 2 : LE STATIONNEMENT ET LES MODES DE DEPLACEMENT (11 fiches actions) .....	- 11 -
AXE 3 : LES LOISIRS ET LE LITTORAL (5 FICHES ACTIONS).....	- 12 -
AXE 4 : L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DES SITES (10 FICHES ACTIONS) .....	- 13 -
AXE 5 : LES RISQUES LIES AUX PLAGES (7 FICHES ACTIONS) .....	- 14 -
AXE 6 : CONNAISSANCES, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION (18 FICHES ACTIONS).....	- 15 -
BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS DU PLAN PLAGE TERRITORIAL (POUR LA PERIODE 2014 / 2015 /2016) .....	- 16 -

## DEFINITION DU PLAN PLAGE TERRITORIAL (PPT)

Schéma d'organisation et de mise en valeur de la plage et de l'arrière plage, prenant en compte les caractéristiques environnementales et économiques du territoire sur lequel il a vocation à s'appliquer.

## LES OBJECTIFS

Les objectifs du projet sont nombreux :

- Créer une véritable politique identitaire (harmonisation des équipements).
- Gérer et maîtriser les flux touristiques en favorisant des moyens de déplacement multimodaux.
- Améliorer la qualité d'accueil du grand public et de publics spécifiques (handicapé, familial, étranger,...).
- Garantir et promouvoir la gestion environnementale des sites.
- Assurer une cohabitation harmonieuse des pratiques de plage (terrestre et nautique).
- Assurer la sécurité des personnes par une gestion optimale des risques.
- Préserver les espaces naturels et les unités paysagères par des aménagements adaptés.
- Homogénéiser les arrêtés municipaux et faire respecter la réglementation en vigueur.

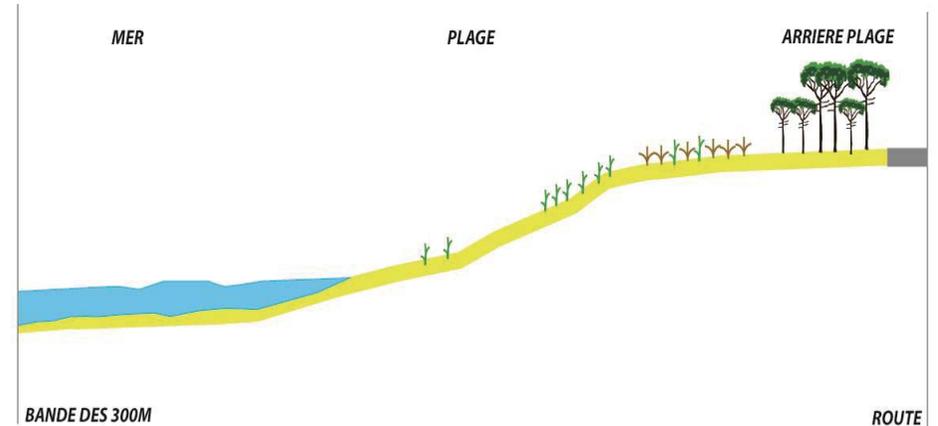
Cette dynamique conjointe de protection et de tourisme durable a conduit la CARA à adopter, après un an de concertation, un **programme d'actions** capable de répondre aux problématiques intrinsèques au littoral.

L'approbation des **64 fiches actions opérationnelles**, par le Conseil communautaire, en date du 24 janvier 2014, montre la volonté des élus du pays royannais de s'inscrire dans un schéma d'aménagement durable.

## PERIMETRE D'ACTIONS

L'interconnexion Mer/Terre rappelle que dans le cadre d'une étude des problématiques de la plage, celle-ci ne peut être déconnectée de son arrière-plage, notamment sur des sujets tels que la desserte et l'accessibilité. Par conséquent, le Plan Plage Territorial prend en considération la notion d'arrière-plage.

*Schéma : Présentation de la zone d'étude avec la définition de la plage et de l'arrière plage*



*Exemple de plage et d'arrière plage en zone dite naturelle*



## QUELQUES CHIFFRES CLES

Tableau exprimant la fréquentation maximale estimée en 2007 des sept communes du Plan Plage Territorial :

Communes	Population annuelle	Population secondaire estimée	Nombre de lits touristiques estimés	Total estimé en période estivale	Coefficient multiplicateur
La Tremblade	4 474	8 756	7 863	21 093	4.7
Les Mathes/ La Palmyre	1 675	31 040	22 340	55 055	32.8
St-Palais-sur-Mer	3 830	16 152	7 401	27 383	7.1
Vaux-sur-Mer	3 785	16 112	2 935	22 832	6
Royan	18 424	31 748	6 714	56 886	3.1
Saint-Georges de Didonne	5 040	24 532	7 807	37 379	7.4
Meschers-sur-Gironde	2 673	6 972	5 507	15 152	5.7
<b>Total</b>	<b>39 900</b>	<b>135 312</b>	<b>60 567</b>	<b>235 779</b>	<b>5.9</b>

Sources données INSEE 2007, Observatoire du Tourisme de Charente-Maritime, Sage Seudre

La commune des Mathes/La Palmyre est celle qui connaît la plus forte croissance en période estivale avec une population multipliée par 33.

En définitive, la population maximale en période estivale est estimée à 235 779 personnes sur les sept communes littorales du Plan Plage Territorial (sans compter les « excursionnistes »), soit, au plus fort de la saison, un coefficient multiplicateur en termes d'augmentation de population de l'ordre de 6. A l'échelle du territoire de la CARA, les pics de fréquentation permettent d'atteindre les 400 000 à 500 000 personnes.

## CONCERTATION

Il semblait indispensable que cet outil soit partagé des acteurs afin que chacun puisse s'approprier ce projet et le rendre opérationnel. Un important travail de concertation a eu lieu avec les acteurs locaux. Des réunions techniques ont permis d'élaborer des pistes de réflexion qui

ont ensuite été amendées et approuvées par un comité de validation, appelé communément comité de pilotage.

### Composition du comité de pilotage :

- ✓ Conseil Régional du Poitou-Charentes
- ✓ Office National des Forêts
- ✓ Charente Maritime Tourisme
- ✓ Conservatoire du Littoral
- ✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- ✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours (Groupement Sud)
- ✓ Station Nautique du Pays Royannais
- ✓ Mairies de Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges de Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Mathes – La Palmyre, La Tremblade
- ✓ Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

### Réunions des Comités de pilotage de 2012 à 2014 :

- ✓ Copil n°1 : Lancement de la démarche (rencontre des acteurs et définition des objectifs d'un plan d'aménagement qualité littoral) → *Février 2010*
- ✓ Copil n°2 : Diagnostic du Plan Plage Territorial → *Juillet 2012*
- ✓ Copil n°3 : Restitution de l'étude des attentes des usagers → *Novembre 2012*
- ✓ Copil n°4 : Validation des actions du PPT → *Juin 2013*
- ✓ Copil n°5 : Point d'avancement et proposition d'actions pour 2014 → *Octobre 2013*
- ✓ Copil n°6 : Validation du programme d'actions → *Décembre 2013*
- ✓ Copil n°7 : Validation de la charte d'équipements → *Février 2014*

## ARTICULATION AVEC LES AUTRES PROJETS DU TERRITOIRE

Cet outil de planification, d'aménagement et de gestion du littoral se doit d'être compatible avec les autres projets du territoire plus prescriptifs (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacement Urbain,...). Le Plan Plage Territorial vient compléter ces documents actuels en proposant une approche localisée sur les problématiques du littoral.

## LES PHASES DU PROJET

### PHASE 1 : DIAGNOSTIC

Période : 2011/2012

Le diagnostic du PPT a été une étape élémentaire du projet. En effet, cette phase d'étude a été indispensable pour dresser un portrait de nos plages.

Cet état des lieux a permis de :

- ✓ Analyser et appréhender de façon globale notre territoire (affranchissement des limites communales + vision intercommunale)
- ✓ Centraliser des données sur le territoire
- ✓ Proposer une classification des plages (plages naturelles / plages urbaines)
- ✓ Réaliser une synthèse des problématiques
- ✓ Identifier des leviers d'action

### PHASE 2 : CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

Période : 2012/2013

Le plan d'actions permet de répondre aux problématiques identifiées dans le diagnostic. Cette phase a été réalisée en concertation avec les acteurs locaux. La charte d'équipements fait partie intégrante du plan d'actions et contribue à créer une véritable identité territoriale.

### PHASE 3 : OPERATIONNELLE

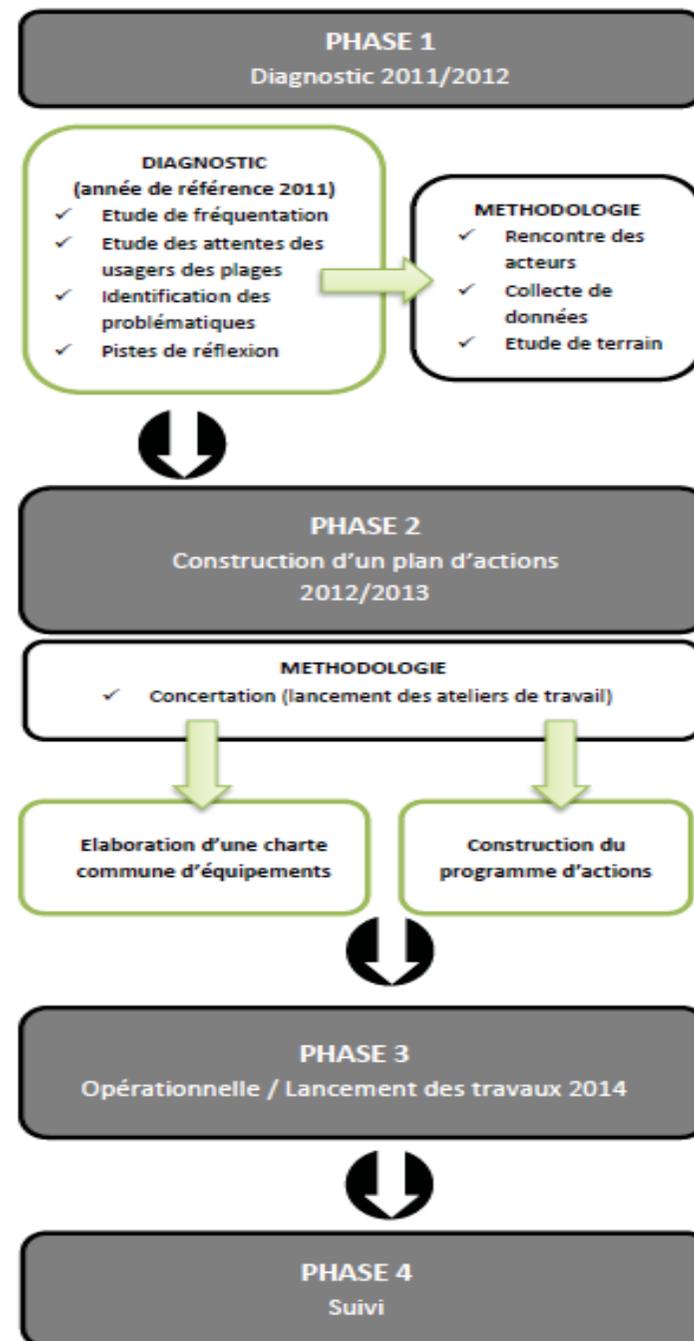
Période : 2014/2024

La phase opérationnelle débute en 2014 avec la réalisation des premières actions. Les actions prioritaires sont nombreuses et concernent avant tout la sécurité des usagers des plages et les aménagements nécessaires à l'accueil du public.

### PHASE 4 : SUIVI

Période : 2014/2024

Le suivi des actions se fera à partir de l'année 2014 afin d'évaluer la pertinence des actions mises en œuvre pour l'été 2014. Ces indicateurs de suivi permettront de définir d'éventuelles conditions d'amélioration. **Ce projet étant directement porté par la CARA, le service Environnement, Energie et Gestion Intégrée des Zones Côtières sera associé à la mise en œuvre de chaque action afin de pouvoir en assurer le suivi.**





Ainsi, les zones naturelles et urbaines sont calquées sur des documents existants et ce découpage se veut précis car il tient compte des spécificités de chaque site littoral.

- ✓ Par conséquent, sont classées comme **plages naturelles** toutes les plages figurant en zone naturelle remarquable ou protégée au titre de la loi Littoral (nomenclature la plus souvent utilisée : Nr).

#### *Plage naturelle de La Tremblade*



- ✓ **Les plages urbaines** figurent dans un classement qui favorise les activités balnéaires destinées à l'accueil du public ou le développement d'infrastructures (promenade,...). La dénomination la plus courante de ce zonage est Np.

#### *Plage urbaine de Saint-Palais-sur-Mer*



## ETUDES DANS LE CADRE DE LA PHASE DIAGNOSTIC

### **METHODOLOGIE**

Deux études ont été menées dans le cadre de la phase diagnostic :

- ✓ Une étude de fréquentation des plages (été 2011) :  
4 survols aériens ont été réalisés au cours de l'été (2 à marée basse/2 à marée haute).  
La date du 11 août 2011 réunissant un nombre de paramètres intéressants (températures de l'air et de l'eau, marée haute de coefficient 69 à 16h35) a été retenue. Un comptage systématique des usagers a été effectué à partir des clichés photographiques.  
A partir du calcul des surfaces de plages disponibles à un coefficient moyen de 70 et estimant une occupation moyenne de 3m<sup>2</sup> par usager, des taux d'occupation de plage ont pu être proposés (voir carte ci-après).
- ✓ Une étude des attentes des usagers (été 2012) :  
Près de 700 personnes ont été enquêtées sur 8 sites (4 plages naturelles et 4 plages urbaines).

Cette étude avait pour objectif de définir un profil d'utilisateur (motivation, provenance, pratiques,...), d'évaluer le degré de satisfaction des usagers et d'identifier des leviers d'actions pour améliorer leur accueil.

### **RESULTATS**

Etude de fréquentation :

Cette étude montre une quasi-saturation de certaines plages urbaines sur les communes de Vaux-sur-Mer et de Royan car la densité d'usagers est forte (une fréquentation élevée et une surface de plage restreinte). Des sites fragiles et non surveillés sont particulièrement fréquentés. Nos plages absorbent jusqu'à 60 000 personnes lors des pics de fréquentation.



Photo de la plage de la Grande Côte (lieu-dit du Petit Poucet)

# PLAN D' ACTIONS

## PROGRAMME D' ACTIONS

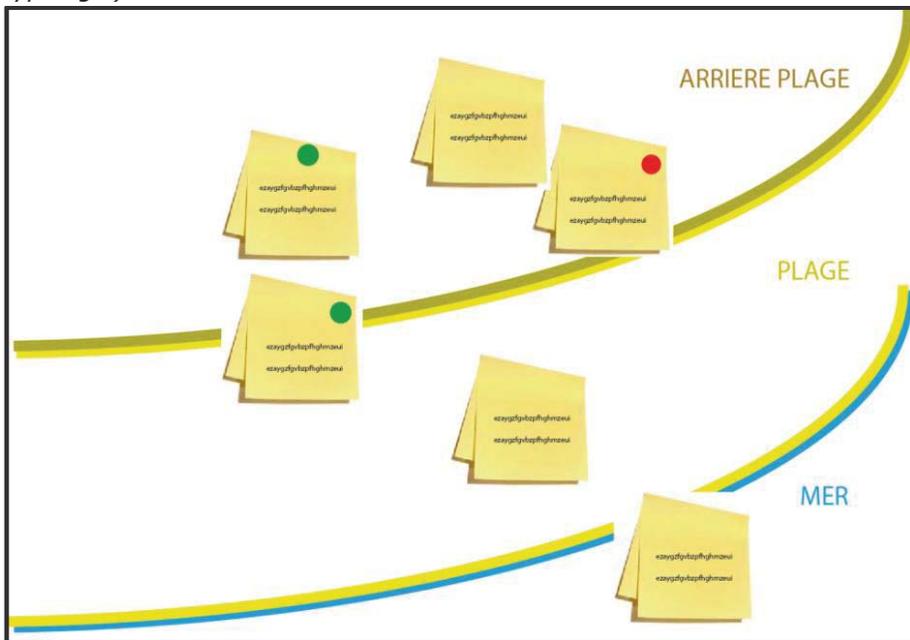
### METHODOLOGIE

#### **Première session d'ateliers de travail du PPT (janvier/février 2013)**

Les premiers ateliers de travail ont permis d'élaborer **des propositions d'actions** en fonction de la typologie de la plage (plages naturelles/plages urbaines).

- 1<sup>ère</sup> session : 6 ateliers – Janvier/Février 2013 (74 participants)

Exemple de rendu d'atelier (gommettes avec un code couleur pour la typologie)



- Gomme verte = Plages naturelles
- Gomme rouge = Plages urbaines

Pas de gommettes = Applicable sur tous types de plage

#### **Deuxième session d'ateliers du PPT (juin 2013)**

Les propositions d'actions des premiers ateliers ont été réorganisées de manière à soumettre en deuxième session une esquisse de programme d'actions.

- 2<sup>ème</sup> session : 3 ateliers – Juin 2013 (56 participants)

#### **Les objectifs de la séance**

- ✓ **1,** Attribuer une note pour chaque action afin d'évaluer la pertinence des actions.
- ✓ **2,** Inscrire les actions dans une échelle de temporalité (court/moyen/long terme).
- ✓ **3,** Définir les moyens opérationnels adaptés ainsi que les moyens complémentaires.

#### **RESULTATS**

Le programme d'actions du PPT a été validé en comité de pilotage le **18 décembre 2013**, puis approuvé en Conseil communautaire le **24 janvier 2014**. La concertation a permis de réaliser un document partagé capable de répondre aux problématiques environnementales et d'accueil.

Le programme d'actions se compose de :

#### **6 Axes de travail - 6 enjeux majeurs - 64 fiches actions**

Un échéancier pour chaque action est défini de manière à pouvoir identifier les temps de réalisation et les actions prioritaires.

- les actions à court terme = 1-3 ans.
- les actions à moyen terme = 3-8 ans.
- les actions à long terme = + de 8 ans.

De nombreuses actions sont inscrites sur un échéancier relativement court ce qui montre l'urgence des besoins en matière d'aménagement du littoral.

Il y aura différents maîtres d'ouvrage et partenariats (communes, CARA, ONF,...).

Le programme d'actions va déboucher **sur 3 types d'actions :**

- Action Etude.
- Action Opérationnelle : Achat/ Travaux /Signalétique /Recrutement.
- Action Morale : Charte (exemple : homogénéisation des arrêtés).

## CHARTRE D'EQUIPEMENTS

La **charte d'équipements** du Plan Plage Territorial, inscrite dans le programme d'actions (fiche **action n°64**), a été **validée** en comité de pilotage le **21 février 2014**. La force de cette charte réside dans sa volonté de développer une politique d'intégration des équipements dans le paysage, et d'assurer une **identité du territoire littoral à une échelle intercommunale**. La CARA devient pionnière en adoptant une charte d'équipements commune à une échelle intercommunale.

Les objectifs de la charte sont :

- Homogénéiser l'information,
- **Remplacer la signalétique** aujourd'hui vétuste,
- **Retirer les panneaux doublons**,
- Rendre cette **signalétique adaptée à tous les publics**.

Un logo, constituant la griffe du projet, a été réalisé dans le cadre de cette charte. Il sera apposé sur chaque aménagement et sur chaque outil de communication.



Les éléments structurants de la charte d'équipements :

- ✓ Pour une **meilleure lisibilité** de l'information, tous les **panneaux** seront **placés à droite** des entrées de plage.
- ✓ **Chaque panneau** posé dans le cadre de la présente charte **supplantera un panneau existant**. Ainsi, tous les panneaux vétustes ou obsolètes devront être retirés.
- ✓ **Tous les équipements** posés dans le cadre du PPT **seront géolocalisés** à l'aide d'un GPS et intégrés dans le SIG (faciliter l'entretien).

- ✓ Les panneaux d'informations et le mobilier devront être **accessibles à tous les publics**.
- ✓ Pour capter un maximum de public, des **flashcodes devront être intégrés dans la signalétique** de manière à favoriser une communication mobile.

Elle s'appuie sur **deux axes structurants** :

- **Volet Mobilier** = uniquement sur les plages dites naturelles/  
Plots anti-pénétrant  
Barrière d'entrée de parking  
Parcs à vélos  
Cache conteneur  
Table de pique-nique



- **Volet Signalétique** (support et information) = sur toutes les plages sans distinction de typologie.  
Panneau d'entrée de site (voiture) (PES)  
Panneau d'information et de sensibilisation (PIS1) accès principal  
Panneau d'information et de sensibilisation (PIS2) accès secondaire  
Panneau directionnel (PD)  
Panneau routier (PR)  
Panneau de situation (PS)  
Borne de jalonnement (BJ) – Terrestre (BJ1) et aérien (BJ2)  
Vignette / macaron parc à bateaux (V)



## AXE 1 : LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES DEDIES A L'ACCUEIL DU PUBLIC (13 FICHES ACTIONS)

**Enjeu :** Améliorer la qualité d'accueil du grand public et de publics spécifiques par des équipements adaptés à la fréquentation des sites et qui s'intègrent dans une démarche de développement durable.

### **ORIENTATION : 1.1 METTRE A DISPOSITION DU GRAND PUBLIC DES SANITAIRES SUR LES SITES FORTEMENT FREQUENTES**

#### **Action 1.11: Aménager des sanitaires sur les sites isolés particulièrement fréquentés**

Fiche n°1 : Installer des toilettes sèches en arrière plage sur les sites naturels

#### **Action 1.12 : Améliorer la visibilité des sanitaires sur les plages urbaines**

Fiche n°2 : Réaliser une signalétique directionnelle des sanitaires présents sur les plages urbaines

### **ORIENTATION : 1.2 PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE ET INNOVANTS EN ADEQUATION AVEC LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIES**

#### **Action 1.21 : Réduire la consommation en eau sur les plages**

Fiche n°3 : Ne pas ajouter de douches sur les plages naturelles

Fiche n°4 : Regrouper les douches près des sanitaires sur la promenade

Fiche n°5 : Intégrer des limiteurs de débit d'eau au niveau des douches

Fiche n°6 : Adopter des solutions alternatives pour limiter la consommation en eau sur les plages

#### **Action 1.22 : Proposer un « point d'accueil global » en arrière plage dans les endroits isolés**

Fiche n°7 : Equiper les arrières plages de modules englobant des services utiles tels que des points de communication à destination du public, de l'aide aux cyclistes,...

### **ORIENTATION : 1.3 AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

#### **Action 1.31 : Réaliser des aménagements permettant l'accessibilité des sites aux PMR en assurant une continuité du parking jusqu'à la zone de bain**

Fiche n°8 : Réaliser des aménagements permettant l'accueil des personnes en situation de handicap physique (déficiences motrices)

Fiche n°9 : Continuer d'équiper les sites en fauteuils adaptés à la plage (amphibies ou tout terrain) → 2014

Fiche n°10 : Proposer des aménagements adaptés pour accueillir les malvoyants et les non-voyants

#### **Action 1.32 : Labelliser au moins une plage par commune (Label Tourisme et Handicap)**

Fiche n°11 : Labelliser les sites « Tourisme et Handicap » ou « Handiplage »

#### **Action 1.33 : Continuer à diversifier l'offre de loisirs auprès des PMR**

Fiche n°12 : Ouvrir dans la mesure du possible les activités sportives à tous les types de handicaps

Fiche n°13 : Inscrire dans une charte qualité les structures lancées dans la démarche d'accueil des PMR afin de les valoriser

*Développer des services de qualité qui répondent aux besoins des usagers constitue le leitmotiv de la CARA en matière de politique d'accueil. Elle souhaite proposer des services innovants en faveur de l'environnement pour conserver son attractivité et devenir ainsi un pôle touristique dynamique tourné vers une gestion équilibrée des ressources naturelles (eau,...). L'accueil des personnes en situation de handicap figure également parmi les priorités de la CARA. Des sites sont déjà équipés pour accueillir ce public. Il convient aujourd'hui de compléter et de valoriser ces aménagements.*



### **Problématiques identifiées :**

- ✓ Equipements pas toujours intégrés dans l'environnement littoral (objet de la charte d'équipements).
- ✓ Equipements parfois absents sur des plages naturelles très fréquentées (sanitaires,...). Des équipements pas toujours adaptés à la fréquentation des sites (toilettes chimiques).
- ✓ Manque de visibilité des sanitaires en milieu urbain.
- ✓ Consommation en eau parfois abusive aux abords des plages. Equipement décrié lors des périodes de sécheresse et de fermeture (périodes de restrictions).
- ✓ Des plages pas toujours accessibles aux personnes souffrant de handicap.
- ✓ Peu d'aménagements novateurs pour limiter l'impact de l'homme sur le milieu.

## AXE 2 : LE STATIONNEMENT ET LES MODES DE DEPLACEMENT (11 fiches actions)

**Enjeu** : Gérer et maîtriser les flux touristiques en favorisant des moyens de déplacement multimodaux et en proposant des solutions alternatives à la voiture

### ORIENTATION : 2.1 GERER ET MAITRISER LES FLUX TOURISTIQUES EN ORGANISANT LE STATIONNEMENT

#### Action 2.11 : Restreindre le stationnement sauvage

Fiche n° 14 : Réaliser des aménagements tels que la pose de plots anti-pénétrants

Fiche n° 15 : Faire respecter l'arrêté préfectoral en vigueur qui interdit le stationnement nocturne et le stationnement en dehors des zones prévues à cet effet

Fiche n° 16 : Actualiser l'arrêté préfectoral de 1997 portant réglementation de la fréquentation par le public du massif de la presqu'île d'Arvert classe forêt de protection

#### Action 2.12 : Organiser le stationnement sur les parkings forestiers

Fiche n° 17 : Restaurer les parkings forestiers et aménager un espace pour chacun : vélos – motos – voitures – bus

#### Action 2.13 : Aménager des zones de stationnement près des plages et des aires de services en rétro littoral pour encadrer et améliorer les conditions d'accueil des camping-caristes

Fiche n° 18 : Aménager pour les camping-cars des zones de stationnement près des plages et des aires de service en rétro littoral

### ORIENTATION : 2.2 FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENT DOUX

#### Action 2.21 : Aménager et développer des zones de stationnement deux roues près des plages

Fiche n° 19 : Aménager et développer les zones de stationnement deux roues aux abords des plages → 2014

#### Action 2.22 : Développer le réseau cyclable de façon à le rendre suffisamment maillé

Fiche n° 20 : Développer le réseau cyclable de façon à le rendre suffisamment maillé

#### Action 2.23 : Proposer un service de type V-lib

Fiche n° 21 : Proposer un service de type V-lib

#### Action 2.24 : Développer un service de transports en commun à destination des plages

Fiche n° 22 : Développer un service de transports en commun à destination des plages

#### Action 2.25 : Proposer des navettes adaptées à la pratique de plage

Fiche n° 23 : Innover en étudiant la fonctionnalité de nouveaux bus de manière à les rendre adaptés à la pratique de la plage

#### Action 2.26 : Etudier la faisabilité d'une navette de bus maritime

Fiche n° 24 : Etudier la faisabilité d'une navette de bus maritime

*Inscrire le Plan Plage Territorial dans une dynamique de mobilité durable est un souhait unanime des acteurs locaux. Les déplacements liés à l'utilisation de la voiture individuelle pose des problèmes de sécurité et d'accessibilité en période estivale. Pour proposer un tourisme de qualité, la CARA, via ce projet se doit d'offrir des alternatives de déplacement en lien avec une évolution des mentalités citoyennes. La réalisation de ces aménagements nécessitera certainement quelques années. Ces actions s'intègrent dans un schéma global de mobilité porté par le Plan de Déplacement Urbain (PDU). Un lien indéniable uni ces deux outils d'aménagement.*



#### Problématiques identifiées :

- ✓ Présence d'un stationnement anarchique important de voitures près des plages naturelles. Ce stationnement pose des problèmes de sécurité (traversées de chaussée sur une départementale sans passage piéton, baignade hors des zones surveillées et piétinement dunaire).
- ✓ Manque voire absence de stationnement deux-roues près des plages.
- ✓ Un réseau cyclable maillé sur la partie du nord territoire (Presqu'île d'Arvert) et décousu dans la partie sud (de Saint-Georges de Didonne à Merschers-sur-Gironde).
- ✓ Un réseau de bus non adapté à la pratique de plage qui propose un cadencement trop aléatoire.
- ✓ Peu de points d'accueil des campings caristes à l'échelle du territoire. Absence de liens entre les zones de stationnement autorisées la journée et les zones de services obligatoires pour la nuit.

## AXE 3 : LES LOISIRS ET LE LITTORAL (5 FICHES ACTIONS)

**Enjeu :** Assurer une cohabitation harmonieuse des pratiques et des activités de plage tout en proposant un service de qualité

### ORIENTATION : 3.1 ASSURER LE PARTAGE DE L'ESPACE

#### Action 3.11: Limiter les conflits d'usage sur les plages

Fiche n°25 : Assurer un partage de l'espace en proposant des schémas d'organisation de plage

Fiche n°26 : Assurer une concertation entre acteurs et élus autour de la multi-activités avant chaque été

### ORIENTATION : 3.2 VEILLER AU RESPECT DE LA REGLEMENTATION

#### Action 3.21 : Faire respecter la réglementation en vigueur

Fiche n°27 : Harmoniser les arrêtés municipaux

Fiche n°28 : S'engager à faire respecter les arrêtés municipaux

#### Action 3.22 : Restreindre le stationnement sauvage des dériveurs sur le Domaine Public Maritime (DPM)

Fiche n°29 : Généraliser le système de macarons de manière à faciliter l'identification des dériveurs en stationnement illégal

*L'activité de baignade et le « bain de soleil » sont les pratiques de plage les plus répandues. Des plans de balisage sont réalisés afin de délimiter les zones d'activités et de trouver un espace pour chacun. En effet, la plage étant un espace public qualifié de libre et accessible, il est nécessaire d'organiser les activités dans le but de restreindre les conflits d'usage liés au partage de l'espace. A marée haute, la surface de plage restante est amoindrie ce qui renforce cette concurrence d'occupation. Avec l'émergence des nouvelles pratiques de loisirs, il convient de proposer de nouveaux schémas d'organisation de plage accompagnés d'une refonte des arrêtés municipaux afin d'atteindre une cohérence territoriale (harmonisation des arrêtés municipaux entre les communes). Il faudra également veiller à ce que ces arrêtés soient respectés puisque le diagnostic a montré les difficultés d'application des règlements de plage.*



#### Problématiques identifiées :

- ✓ Non-respect de la réglementation et des zones tampons.
- ✓ Certaines activités de loisirs non réglementées.
- ✓ Manque d'homogénéisation des arrêtés municipaux.
- ✓ Des conflits d'usage fréquents pour le partage de l'espace.
- ✓ Multiplication d'activités nouvelles.
- ✓ Manque de signalétique ou de délimitation entre les activités.
- ✓ Manque de prise en compte du risque lié à la pratique d'activités

## AXE 4 : L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DES SITES (10 FICHES ACTIONS)

**Enjeu :** Garantir la préservation du littoral par une gestion équilibrée des ressources naturelles présentes sur les sites et par une protection des espaces naturels

**ORIENTATION : 4.1 PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LA BIODIVERSITÉ PRÉSENTES SUR LES PLAGES ET EN ARRIÈRES PLAGE**

**Action 4.11 : Canaliser les flux au niveau des accès de plage afin de limiter le piétinement dunaire**

Fiche n°30 : Poser des ganivelles ou des lices basses

Fiche n°31 : Limiter le piétinement sauvage en privilégiant le cheminement des accès principaux par des procédés incitatifs

**Action 4.12 : Définir un plan de gestion du nettoyage des plages pour chaque site en fonction des enjeux identifiés afin de limiter le ramassage mécanique et systématique de la laisse de mer**

Fiche n°32 : Adopter un plan de gestion de nettoyage des plages raisonné pour chaque commune

**Action 4.13 : Maintenir la qualité des eaux de baignade à un niveau très satisfaisant**

Fiche n°33 : Actualiser les profils de vulnérabilité

Fiche n°34 : Veiller à la bonne application des recommandations préconisées dans le cadre de l'élaboration des profils de vulnérabilité

**ORIENTATION : 4.2 ASSURER LE MAINTIEN DE LA SALUBRITÉ DES LIEUX PUBLICS TELS QUE LES PLAGES ET ARRIÈRES PLAGES**

**4.21 Action : Encadrer la présence des animaux domestiques sur les plages et faire respecter les interdictions les concernant**

Fiche n°35 : Réaliser des opérations « coup de poing » au cours de la saison par des campagnes de sensibilisation et de verbalisation

**4.22 Action : Lutter contre les abandons de mégots de cigarette sur les plages**

Fiche n°36 : Distribuer des cendriers de plage et communiquer sur cette initiative

Fiche n°37 : Disposer aux entrées de plage des cendriers de plage géants

**4.23 Action : Adopter un plan de gestion de la collecte des déchets sur les plages et aux abords**

Fiche n°38 : Retirer les corbeilles sur la plage et organiser la collecte des déchets au niveau des parkings forestiers

Fiche n°39 : Développer le tri sélectif aux abords des plages



*L'environnement littoral constitue la pierre angulaire de notre économie touristique. Le massif de la Presqu'île d'Arvert et nos plages jouissent d'un fort pouvoir attractif. Conscient de la nécessité de préserver son patrimoine littoral, la CARA a décidé de renforcer sa politique de gestion des espaces naturels en proposant un ensemble d'actions limitant l'impact de l'homme sur le milieu (nettoyage raisonné des plages pour limiter l'action érosive des côtes, canaliser les flux d'usagers aux abords des plages,..).*



### Problématiques identifiées :

- ✓ Un patrimoine naturel très riche soumis à de fortes pressions touristiques (piétinement dunaire observé sur certaines portions du littoral, faune dérangée,..).
- ✓ Manque de connaissances des acteurs locaux et des usagers de la biodiversité du littoral.
- ✓ Un nettoyage mécanique des plages systématique.
- ✓ Des risques sanitaires importants liés à la présence des chiens sur les plages. Réglementation non respectée concernant les animaux domestiques.
- ✓ Gestion des déchets difficiles aux abords des plages (tri sélectif pas toujours optimal, des corbeilles de plage non intégrées dans le paysage,...).

## AXE 5 : LES RISQUES LIES AUX PLAGES (7 FICHES ACTIONS)

**Enjeu :** Assurer la sécurité des personnes par une gestion optimale des risques

### ORIENTATION : 5.1 AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCES AUX PLAGES

#### Action 5.11 : Sécuriser les accès à la plage lorsque des dangers ont été identifiés

Fiche n°40 : Sécuriser les accès plage dits dangereux

#### Action 5.12 : Développer un plan de jalonnement directionnel et informatif et améliorer le marquage de sécurité

Fiche n°41 : Aménager des points de repère sur les plages naturelles → 2014

Fiche n°42 : Aménager des points de repère sur les plages urbaines

Fiche n°43 : Restaurer le jalonnement aérien dans le massif de la Coubre

### ORIENTATION : 5.2 REALISER DES AMENAGEMENTS EN VUE DE REDUIRE LES RISQUES INHERENTS A LA PLAGE

#### Action 5.21 : Améliorer la visibilité des postes de secours

Fiche n°44 : Orienter les usagers vers les zones de bain surveillées par la pose d'une signalétique directionnelle → 2014

#### Action 5.22 : Baliser les zones dangereuses sur les plages par une signalétique adaptée et intégrée

Fiche n°45 : Intégrer la notion de culture du risque par la mise en place d'une signalétique adaptée et intégrée

#### Action 5.23 : Assurer le débroussaillage aux bords des routes afin de limiter le risque feux de forêt

Fiche n°46 : Réaliser des opérations de débroussaillage



Risque d'avalanche dunaire (plage de l'Embellie)

*L'enquête estivale de 2012 montre que sur les 400 personnes interrogées qui se trouvaient sur des plages directement concernées par le risque feux de forêt, seulement un usager a pensé à citer ce risque. Cet exemple témoigne d'une méconnaissance des risques de notre littoral. Le marquage des lignes forestières constitue une amélioration des conditions d'intervention des secours car il devient un langage commun accessible à tous. Pour assurer la sécurité des usagers et appréhender les risques dans leur intégralité, il convient d'encourager les usagers à se rendre vers les zones surveillées en expliquant les risques encourus. La communication et la sensibilisation seront les conditions sine qua none de cette réussite.*



### Problématiques identifiées :

- ✓ Présence de baigneurs hors des zones surveillées.
- ✓ Manque de points de repère aux abords des plages naturelles.
- ✓ Zonage pas toujours respecté (présence de baigneurs dans les chenaux, activités de surf trop près des zones de baignade,...).
- ✓ Manque de visibilité des zones de baignade surveillées (panneaux directionnels).
- ✓ Risques nombreux et méconnus par les usagers.
- ✓ Vulnérabilité au risque de feux de forêt (inscrit au Plan de Prévention des Risques Naturels de la Presqu'île d'Arvert).
- ✓ Risque de noyade important hors des zones surveillées (présence de baignes).

## AXE 6 : CONNAISSANCES, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION (18 FICHES ACTIONS)

**Enjeu :** Sensibiliser le grand public aux problématiques liées au littoral et améliorer nos connaissances

**ORIENTATION : 6.1 DEVELOPPER DES ACTIONS DE COMMUNICATION POUR ASSURER UNE MEILLEURE INFORMATION AUPRES DU PUBLIC**

### **Action 6.11 : Assurer une veille permanente et juridique des informations diffusées**

Fiche n°47 : Assurer une concertation entre les acteurs et désigner des référents

Fiche n°48 : Faire constater l'affichage réglementaire en début de saison en prévision d'actes de vandalisme

### **Action 6.12 : Exploiter de nouveaux modes de communication afin de sensibiliser un maximum d'utilisateurs**

Fiche n°49 : Utiliser de nouveaux canaux et diversifier les modes de communication

### **Action 6.13 : Axer la sensibilisation du public au niveau des plages sur des thèmes adaptés aux enjeux identifiés**

Fiche n°50 : Sensibiliser le public par un panneau adapté

### **Action 6.14 : Développer une stratégie de communication autour des navettes de plage**

Fiche n°51 : Communiquer sur la mise en place de navettes de plage

### **Action 6.15: Communiquer auprès du public par l'intermédiaire de sites internet et de dépliants**

Fiche n°52 : Réaliser un guide avec des conseils à destination des usagers → 2014

### **Action 6.16 : Communiquer sur les zones sur lesquelles les chiens sont tolérés**

Fiche n°53 : Communiquer pour améliorer la qualité d'accueil des touristes venant avec des animaux de compagnie

### **Action 6.17 : Sensibiliser le public sur le thème de la pêche récréative**

Fiche n°54 : Réaliser des outils de communication pédagogiques à destination des pêcheurs récréatifs

Fiche n°55 : Proposer des carnets de capture à remplir par les pêcheurs de loisirs pour un meilleur suivi des prises et d'évaluation des populations

L'axe n°6 qui concerne la communication et la sensibilisation du public est sous-jacent à tous les thèmes précédemment évoqués. La communication constitue un enjeu majeur pour l'accueil des usagers des plages. Pour que ces actions de sensibilisation portent leur fruit, il faudra s'appuyer sur les acteurs et les professionnels du Tourisme qui seront des structures relais (structures nautiques, hébergeurs, Offices du tourisme,...).



### **Problématiques identifiées :**

- ✓ Un affichage et une signalétique parfois vieillissants.
- ✓ Un affichage pas toujours concordant avec les arrêtés municipaux.
- ✓ Des thèmes souvent absents de la sensibilisation (tourisme et accueil des animaux domestiques, pêches de loisirs,...).
- ✓ Les moyens de communication sont en perpétuelles évolutions. Ils sont aujourd'hui non adaptés aux enjeux touristiques des territoires littoraux. Il y a peu de diversification des modes de communication sur les thèmes du littoral et du tourisme.

## **ORIENTATION : 6.2 SENSIBILISER LE PUBLIC PAR DES ACTIONS PEDAGOGIQUES**

### **Action 6.21 : Sensibiliser les scolaires sur les fonctionnements de la plage : biodiversité, paysages, dynamiques, risques,....**

Fiche n°56 : Proposer des animations pédagogiques en milieu scolaire → 2014

### **Action 6.22 : Instituer dans le cadre du Plan Plage Territorial une journée de ramassage de déchets en partenariat avec les acteurs locaux (associations, communes, écoles,..) pour sensibiliser le public aux problématiques environnementales**

Fiche n°57 : Organiser une journée de ramassage des déchets en concertation avec les acteurs locaux

### **Action 6.23 : Aménager un parcours de sensibilisation en espaces naturels pour promouvoir la biodiversité des sites (sentier d'interprétation)**

Fiche n°58 : Créer un sentier pédagogique d'interprétation pour promouvoir la biodiversité des sites

### **Action 6.24 : Proposer des modules de formation à l'environnement à destination des structures de loisirs**

Fiche n°59 : Organiser des sessions de formation destinées aux professionnels du tourisme sur le thème du littoral → 2014

### **Action 6.25: Proposer une exposition itinérante ou fixe sur la plage : son environnement, son fonctionnement, ses risques,....**

Fiche n°60 : Réaliser une exposition itinérante pour promouvoir l'environnement littoral

### **Action 6.26 : Organiser une tournée des plages CARA afin de sensibiliser le public sur les problématiques littorales : risques, environnement,....**

Fiche n°61 : Organiser une tournée des plages

## **ORIENTATION : 6.3 AMELIORER NOS CONNAISSANCES**

### **Action 6.31 : Créer une mission littoral dans l'objectif de collecter et de mutualiser les données**

Fiche n°62 : Collecter et mutualiser des données relatives à la gestion du littoral

### **Action 6.32 : Améliorer nos connaissances sur les usagers fréquentant les plages/ leurs modes de déplacement/ leurs pratiques**

Fiche n°63 : Mener des enquêtes pour mieux connaître notre public et ses attentes

## **ORIENTATION : 6.4 HARMONISER LE MOBILIER ET LA SIGNALÉTIQUE PAR L'ÉLABORATION D'UNE CHARTE D'ÉQUIPEMENTS**

### **Action 6.41 : Adopter une charte d'équipements commune**

Fiche n°64 : Définir et adopter une charte d'équipements commune

Des actions de sensibilisation seront menées par la CARA pour promouvoir l'environnement littoral auprès des scolaires, des structures de loisirs et du grand public. Différents types d'opérations peuvent être organisées : journée de ramassage des déchets, exposition sur le thème du littoral, sentier d'interprétation,...).

Des enquêtes seront réalisées pour améliorer nos connaissances du public fréquentant nos plages et pour évaluer le degré de satisfaction sur les actions développées.

Il convient compte tenu des événements climatiques des dernières années de relancer un observatoire du littoral afin d'appréhender les dynamiques sédimentaires.



### **Problématiques identifiées :**

- ✓ Absence de parcours de sensibilisation.
- ✓ Manque d'intervention auprès des scolaires pour faire connaître notre environnement littoral.
- ✓ Peu de connaissances des usagers fréquentant notre littoral et de leurs attentes (à l'exception de l'enquête estivale réalisée en 2012).
- ✓ Absence d'homogénéisation des équipements à une échelle intercommunale.
- ✓ Des études sur l'état du trait de côte (zones en érosion/accrétion) ont été menées via l'observatoire du littoral (dans les années 2000). Ces actions se sont estompées.

## BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS DU PLAN PLAGE TERRITORIAL (POUR LA PERIODE 2014 / 2015 /2016)

	DESCRIPTIF DES ETAPES	PORTEUR DE L'ACTION	DETAILS DES COUTS	TOTAL DES COUTS (sur 3 ans)
AXE 1	Fiche n°1 : Installer des toilettes sèches en arrière plage sur les sites naturels	ONF / Conservatoire du littoral (CARA)	Proposition de 1 site (à titre expérimental)	42 600€ TTC
	Fiche n°6 : Adopter des solutions alternatives pour limiter la consommation en eau sur les plages	Communes	1 projet pilote retenu (à titre expérimental)	5 000€ TTC
	Fiche n°8 : Réaliser des aménagements permettant l'accueil des personnes en situation de handicap physique (déficiences motrices)	Communes	Plage urbaine : 1 aménagement retenu en dur	100 000€ TTC
	Fiche n°9 : Continuer d'équiper les sites en fauteuils adaptés à la plage (amphibies ou tout terrain)	Communes	5 fauteuils amphibies (coût moyen par fauteuil = 2000€)	10 000€ TTC
	Fiche n°10 : Proposer des aménagements adaptés pour accueillir les malvoyants et les non-voyants	Communes	Un système d'audioplage	20 000€ TTC
AXE 2	Fiche n°14 : Réaliser des aménagements tels que la pose de plots anti-pénétrants	CARA	Pose de 1665 plots sur 2 500m	8 600€ TTC
	Fiche n°19 : Aménager et développer les zones de stationnement deux roues aux abords des plages	CARA	Une capacité d'accueil de 1000 vélos sur 3 ans	21 000€ TTC
AXE 3	Fiche n°29 : Généraliser le système de macarons de manière à faciliter l'identification des dériveurs en stationnement illégal	Communes	150€ TTC par an (100 autocollants adhésifs)	450€ TTC
AXE 4	Fiche n°31 : Limiter le piétinement sauvage en privilégiant le cheminement des accès principaux par des procédés incitatifs	CARA	Platelage ou caillebotis 100€ TTC le ml (100ml retenu)	10 000€ TTC
	Fiche n°33 : Actualiser les profils de vulnérabilité	Communes		20 000€ TTC
	Fiche n°36 : Distribuer des cendriers de plage et communiquer sur cette initiative	CARA	5000 cendriers (avec logo du PPT intégré)	3 600€ TTC
	Fiche n°37 : Disposer aux entrées de plage des cendriers de plage géants	Communes	Achat de 10 cendriers géants par les communes	1 500€ TTC
AXE 5	Fiche n°44 : Orienter les usagers vers les zones de bain surveillées par la pose d'une signalétique directionnelle	CARA	30 panneaux directionnels (cf charte d'équipements)	12 500€ TTC
	Fiche n°41 : Aménager des points de repère sur les plages naturelles	CARA	Numérotation des lignes (Côte Sauvage / Grande Côte)	13 800€ TTC
AXE 6	Fiche n°52 : Réaliser un guide avec des conseils à destination des usagers	CARA	Dépliants 4 000 exemplaires distribués par an = 2 000€ TTC	6 000€ TTC
	Fiche n°53 : Communiquer pour améliorer la qualité d'accueil des touristes venant avec des animaux de compagnie	CARA / Communes	Brochure de 2 000 exemplaires distribués par an = 1 000€ TTC (CARA)/ Adhésion 250€ TTC par an (Communes)	2 500€ TTC
	Fiche n°54 : Réaliser des outils de communication pédagogiques à destination des pêcheurs récréatifs	CARA	10 000 réglottes de pêche à pied + 5 000 règles (pêche à la ligne)	10 000€ TTC
	Fiche n°57 : Organiser une journée de ramassage des déchets en concertation avec les acteurs locaux	CARA	2 300€ TTC par an	6 900€ TTC
	Fiche n°56 : Proposer des animations pédagogiques en milieu scolaire	CARA	200€ TTC par an de fourniture	600€ TTC
	Fiche n°58 : Créer un sentier pédagogique d'interprétation pour promouvoir la biodiversité des sites	CARA	1 site aménagé (pose de platelage)	90 000€ TTC
	<b>Total des actions</b>			<b>385 050€ TTC</b>



En conclusion, le Plan Plage Territorial se définit comme un outil d'aide à l'aménagement de l'espace littoral via un programme d'actions déclinées en fiches actions. Ce projet s'inscrit sur du long terme. Une évaluation des actions par des indicateurs de suivi sera réalisée dès la réalisation des premières opérations.

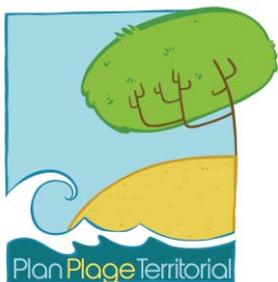
Le budget total estimé pour la mise en place des actions prioritaires engagées sur du court terme, c'est-à-dire d'ici trois ans, avoisine les 400 000 euros. Parmi les 64 actions inscrites dans le programme, 21 actions devront être opérationnelles pour l'été 2016.

Ces mesures qui contribuent à améliorer l'accueil du public sur nos plages seront financées par divers acteurs (Région Poitou Charentes, CARA, Communes, Office National des Forêt,..) en fonction des compétences.



**« N'oublions pas que la mer est le reflet de la terre  
et que toutes nos actions ont un impact sur notre environnement littoral »**

**Service Environnement, Energie et Gestion Intégrée des Zones Côtières**



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ROYAN ATLANTIQUE**  
PLAN PLAGE TERRITORIAL

Pour tout renseignement, contactez :  
Service Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones Côtières  
Tel : 05 46 22 19 72  
Mail : [g.perrochon@agglo-royan.fr](mailto:g.perrochon@agglo-royan.fr)

